



Garanties

Durée conseillée :

2 jours

Tarif en inter-entreprise :

1410 € HT / personne

Tarif en intra-entreprise :

1460 € HT/ jour / groupe

construction et assurance construction

Référence : **ASS.49**

<https://www.cnfce.com/formation-garanties-construction-et-assurance-construction>

Formation Garanties construction et assurance construction : Appréhender les bases de l'assurance construction

Objectifs pédagogiques

- Identifier les textes législatifs et réglementaires qui régissent l'assurance construction
- Construction et responsabilités des constructeurs
- Analyser les diverses responsabilités engagées au regard en particulier de la jurisprudence pour bien s'assurer
- Savoir, en cas de litiges amiables ou judiciaires, défendre ses intérêts

Programme

La réglementation de l'assurance construction

- Schéma des intervenants à l'acte de construire
- La Loi du 04 janvier 1978
- L'Ordonnance du 08 juin 2005

- Les dommages aux existants
- Le décret du 22 décembre 2008

La réception des travaux et les garanties légales

- Les caractéristiques et les effets de la réception de l'ouvrage ([art 1792-6 cc](#))
- La garantie de parfait achèvement (art 1792-6 cc)
- La garantie, contrat d'assurances responsabilité décennale ([art 1792 cc](#)) et garantie de bon fonctionnement ([art 1792-3 cc](#))
- Une spécificité : le fabricant d'EPERS ([art 1792-4 cc](#))

Les responsabilités professionnelles

- La responsabilité civile des constructeurs avant et après réception ([Art 1147](#) et [1382 cc](#))
 - Les troubles anormaux de voisinage
 - Les dommages intermédiaires
- Le contrat responsabilité civile du constructeur

Les assurances de chantier et la gestion des sinistres

- L'assurance dommages ouvrage et CNR
- La subrogation de l'assureur dommages ouvrage
- L'assurance tous risques chantier
- La déclaration et le règlement d'un sinistre DO et la « Convention Règlement Assurances Construction »
- La prescription biennale de l'[article L 114-1 CA](#)

Programme daté du 25/03/2021

Public & prérequis

Public cible

- Maitres d'Ouvrage
- Promoteurs
- Bailleurs Sociaux
- Opac
- Collectivités Locales

- Constructeurs
- Juristes Construction et immobilier
- Courtiers Assurances
- Gestionnaires de Compagnies,
- Assistantes assurances ou juridiques

Pré-requis

Il est recommandé de maîtriser les fondamentaux de la construction pour suivre la formation garanties construction et assurance construction



Méthodes pédagogiques

- Définition des objectifs et des pratiques des participants
- Echanges d'expérience
- Enseignement basé sur des cas précis liés à la vie de l'entreprise
- Nombreux exercices et cas pratiques
- Support de cours **formation garanties construction et assurance construction**

Évaluation des acquis en fin de formation

